

COMITE ROMAND CONTRE L'INITIATIVE DE ROTHENTHURM

Service de presse - case postale 1161

3001 Berne

Berne, 10 novembre 1987

Cher consoeur, cher confrère,

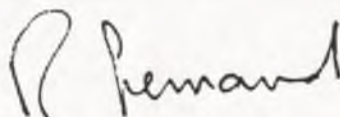
Le Comité romand contre l'initiative de Rothenthurm m'a chargé d'assurer un service de presse visant à montrer qu'il était important de refuser l'initiative lancée par la Communauté de travail contre la place d'armes de Rothenthurm. Il estime, avec le conseiller fédéral Flavio Cotti, que seul rejet de cette initiative peut assurer l'avenir du contre-projet indirect que constitue la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Comme l'a souligné le conseiller fédéral Cotti, ce contre-projet, plébiscité par les Chambres, va beaucoup plus loin que l'initiative de Rothenthurm. Il protège tous les biotopes, et pas seulement les zones marécageuses, et il prévoit de accroître les moyens financiers à cette fin. Flavio Cotti a insisté: une acceptation de l'initiative de Rothenthurm remettrait en question l'entrée en vigueur du contre-projet.

Le service de presse dont vous recevez le premier envoi explique largement cette situation et l'enjeu, tel qu'il se présente après les événements d'octobre 1987. Je souhaite vivement que vous en fassiez le meilleur usage.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, chère consoeur, cher confrère, mes meilleures salutations.

COMITE ROMAND CONTRE L'INITIATIVE DE ROTHENTHURM
Le responsable du service de presse



Raymond Gremaud

COMITE ROMAND CONTRE L'INITIATIVE DE ROTHENTHURM

Service de presse - case postale 1161

3001 Berne

Initiative de Rothenthurm

COMBAT D'ARRIERE-GARDE

Jusqu'où doit aller l'écologie ? Peut-elle remettre en cause la défense du pays, ou pour le moins brouiller et supplanter certains enjeux militaires ? C'est implicitement à ces questions que devront répondre, le 6 décembre prochain, le peuple et les cantons en se prononçant pour ou contre l'initiative dite de Rothenthurm.

Déposée en 1983, munie de 160 293 signatures valables, l'initiative populaire "pour la protection des marais - initiative de Rothenthurm" vise deux buts: placer sous protection "les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière et présentant un intérêt national"; empêcher la construction d'une partie de la nouvelle place d'armes de Rothenthurm. Ce deuxième objectif polarise notamment l'attention, et constitue un point d'accrochage caractéristique.

Disons-le d'emblée, il convient de rejeter ce texte pour plusieurs bonnes raisons. La première, c'est que depuis la genèse du projet de place d'armes, au début des années septante, les choses ont considérablement évolué. Les autorités ne sont pas restées insensibles aux facteurs écologiques. Et Berne a élaboré en quelque sorte un contre-projet indirect à l'initiative, en proposant de modifier la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Largement approuvées par les Chambres fédérales, ces mesures visent à préserver dans l'ensemble de la Suisse, non seulement les marais mais également tous les sites naturels (biotopes) qui se trouvent menacés; par exemple certaines rives ou prairies sèches.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue pour le 1er janvier 1988. Cependant, les adversaires de la place d'armes rétorquent que cela ne suffit pas, et que l'initiative joue un rôle complémentaire indispensable. Pour sa part, le Conseil fédéral estime à juste titre que les mesures de protection sont prises. Et il ne manque pas de souligner alors, combien "la place d'armes de Rothenthurm correspond à une nécessité impérieuse sur le plan militaire".

/.

Combat d'arrière-garde (suite)

Il faut savoir en effet, que depuis une vingtaine d'années, des cyclistes et des explorateurs de l'armée sont formés à Rothenthurm, dans les cantons de Schwyz et de Zoug. Or, de nouvelles installations, propres à une instruction efficace, sont vraiment devenues indispensables. La place d'armes envisagée comprend une caserne et deux terrains d'exercice (infanterie et exploration). Elle pourra accueillir chaque année deux écoles de recrues et de cadres d'environ 500 militaires; des soldats qui faute de mieux, sont actuellement logés dans des locaux provisoires à Schwyz, Goldau et Rothenthurm... A noter que seul le terrain d'exploration empiète sur la partie du marais considéré d'importance nationale. Le terrain d'exercice militaire constitue une zone tampon entre les marais à protéger et les terres agricoles.

Compte tenu des divers éléments en présence, et en particulier des nouvelles prescriptions inscrites dans la Loi sur la protection de la nature et du paysage, l'initiative de Rothenthurm prend aujourd'hui des allures de combat d'arrière-garde. Après 15 ans de polémique, la situation est décantée; la part des choses est faite. Dès lors, le 6 décembre prochain, comme le proposent le Conseil fédéral et les Chambres, il faudra rejeter l'initiative en votant non.

André Berthoud

COMITE ROMAND CONTRE L'INITIATIVE DE ROTHENTHURM

Service de presse - case postale 1161

3001 Berne

Initiative de Rothenthurm

UNE MAUVAISE FOI EVIDENTE

Le 6 décembre prochain, nous devons donc nous prononcer sur l'initiative dite de Rothenthurm. Examinons ce qui nous est proposé: la protection des marais d'intérêt national. But louable et qui, d'ailleurs, est déjà atteint par le contre-projet indirect des Chambres fédérales désormais sous toit et qui a consisté en une révision de notre législation fédérale au chapitre de la protection de la nature.

Le vrai débat portera donc sur la disposition transitoire de cette initiative constitutionnelle qui stipule clairement toute interdiction de construire telle que prévue la place d'armes de Rothenthurm.

On le voit donc clairement, cette affaire est avant tout et concrètement dirigée contre notre volonté de défense nationale. Nous devons en effet constater et regretter l'attitude des promoteurs de cette initiative - une minorité d'habitants de la région, des organisations de protection de la nature, des écologistes et, bien entendu, le Parti socialiste suisse - qui, ayant obtenu ce qu'ils voulaient et ce que nous soutenons - une protection efficace pour les sites marécageux d'intérêt national - n'ont pas joué franc jeu dans cette affaire. En fait, ils sont désormais démasqués: les marais, peu importe. Ce qui compte, c'est d'amorcer un mouvement de déstabilisation de nos institutions en ouvrant deux fronts, l'un contre la défense nationale et l'autre contre l'ordre constitutionnel fédéral qui n'est pas compatible avec des propositions ponctuelles, régionales et très sectorielles.

Ceux qui suivent l'actualité fédérale depuis quelques années auront certainement remarqué que le Département militaire fédéral, grâce aux impulsions données par les conseillers fédéraux Chevallaz et Delamuraz, a fait de très sérieux efforts d'ouverture et d'explication de ses objectifs. Corollaire de cette politique franche et libérale, les projets d'aménagement

./

Une mauvaise foi... (suite)

pour la troupe sont particulièrement soignés, leurs impacts bien définis. Il en va ainsi avec la place d'armes de Rothenthurm: les plans de celle-ci - qui devrait notamment servir aux troupes d'exploration - ont été soigneusement examinés, peaufinés à l'extrême au vu de l'intérêt de ce site. Bref, le DMF a clairement démontré que la réalisation de cette place d'armes ne déséquilibrerait en rien cette région.

D'ailleurs, comment aurait-elle pu en être autrement vu que la région de Rothenthurm est incluse dans l'inventaire fédéral des sites d'importance nationale.

On le voit donc, les dés sont pipés par les promoteurs de cette initiative. Le contenu principal de leur texte est dépassé, la loi, qui se fonde d'ailleurs naturellement sur un article constitutionnel voté en... 1962!, ayant précisé et réalisé les vœux des promoteurs.

En glissant, le 6 décembre prochain, un "non" dans l'urne, vous soutiendrez nos institutions et refuserez l'obscurantisme des promoteurs de cette initiative qui sont d'une mauvaise foi évidente.

Philippe Boillod